



TARIFS D'UTILISATION DES SALLES ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Vu le règlement d'utilisation des salles du 3 décembre 2020, le conseil municipal édicte les tarifs suivants :

Art. 1 Tarifs de location

	Sociétés locales TARIF A	Personnes morales ou physiques domiciliées dans la commune TARIF B	Personnes morales ou physiques non domiciliées dans la commune TARIF C
<p>A Frinvillier</p> <p>Pour une utilisation régulière de la halle de gym, y.c. douches et vestiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prix semestriel pour 2 h/sem. • Prix annuel pour 2 h/sem. 	<p>CHF 250.00</p> <p>CHF 360.00</p>	<p>CHF 250.00</p> <p>CHF 360.00</p>	<p>CHF 450.00</p> <p>CHF 720.00</p>
<p>A Plagne</p> <p>Pour une utilisation régulière de la salle du centre avec le hall d'entrée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prix semestriel pour 2 h/sem. • Prix annuel pour 2 h/sem. 	<p>CHF 80.00</p> <p>CHF 120.00</p>	<p>CHF 250.00</p> <p>CHF 450.00</p>	<p>CHF 500.00</p> <p>CHF 900.00</p>

Pour une journée (8h à 24h)				
• A Frinwillier	CHF 100.00	CHF 100.00	CHF 100.00	CHF 170.00
• A Plagne	CHF 100.00	CHF 100.00	CHF 200.00	CHF 350.00
Pour un week-end (ve 17h à di 12h)				
• A Frinwillier	CHF 360.00	CHF 360.00	CHF 360.00	CHF 540.00
• A Plagne	CHF 200.00	CHF 200.00	CHF 300.00	CHF 400.00
Supplément pour la cuisine et la vaisselle			CHF 50.00	CHF 50.00
Supplément pour la sono			CHF 40.00	CHF 40.00
Supplément pour le beamer et l'écran			CHF 50.00	CHF 50.00
Autres salles dans la commune* (par jour)		CHF 25.00	CHF 50.00	CHF 100.00
Dortoirs (protection civile) à Frinwillier, y.c. douches et vestiaires				
• Prix par nuit et par personne			CHF 10.00	CHF 10.00
Forfait annuel pour les douches de la PCI à Plagne		CHF 300.00		
Frais d'annulation			CHF 50.00	CHF 50.00
Frais de nettoyage pour une manifestation		CHF 60.00	CHF 60.00	CHF 60.00

* = ancien collège de Vauffelin, galerie du centre communal de Frinwillier, salle du conseil municipal de Plagne

Article 2 Cautions

Une caution de CHF 50.00 sera prélevée pour la remise d'une clé/badge de même cu'une garantie de CHF 200.00 pour d'éventuels travaux de nettoyage supplémentaires.

Article 3 Cas spéciaux

Les sociétés locales ont droit à un jour gratuit par année pour la tenue de leurs assemblées et les entités publiques telles que les communes bourgeoises ou syndicats à deux journées.

Entrée en vigueur

Le présent tarif des émoluments entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021 en même temps que le règlement d'utilisation des salles et équipements communaux.

Adoption

Le présent tarif a été adopté par le conseil communal de la Commune municipale de Sauge lors de sa séance du 14 décembre 2020.

Au nom du Conseil municipal de Sauge

Le Président :



Pierre-Alain Grosjean

La secrétaire :



Anne Grosjean

